



être prorogés. Au cours de cette période, les titulaires peuvent présenter une demande d'admission à la citoyenneté canadienne, et ainsi avoir le droit de demander un passeport canadien.

Le Bureau des passeports du Canada est un chef de file dans le domaine des titres lisibles à la machine. Cette technique a commencé à susciter un intérêt sur la scène internationale au début des années 1980, au moment où les aéroports étaient inondés par une vague de passagers de vols internationaux qui essayaient de passer rapidement à l'immigration et aux douanes. Dans l'avenir, les nouvelles technologies permettront de simplifier encore davantage le contrôle des voyageurs.

Le Bureau des passeports s'intéresse aux innovations technologiques. Nous continuons à essayer d'améliorer la qualité de nos produits et des services que nous dispensons aux Canadiens.

2.3 Marché

Le Bureau des passeports a le monopole de la délivrance des titres de voyage canadiens. Cependant, il assume ce rôle en collaboration avec de nombreux partenaires dont la tâche consiste aussi à faciliter la circulation des voyageurs entre pays. Dans ce contexte, nous considérons que nous travaillons en association avec d'autres ministères, comme Citoyenneté et Immigration Canada et Revenu Canada – Douanes, pour élaborer de nouveaux produits comme la carte-passeport format portefeuille.

Le Bureau des passeports apporte quatre grandes contributions à cette association : ses produits, qui sont respectés partout dans le monde; l'innovation technologique qu'il incorpore à ces produits; le savoir-faire de son personnel; et le service de qualité supérieure qu'il offre au Canada et à l'étranger.

2.4 Contexte

Pour fixer ses objectifs, le Bureau des passeports tient compte du contexte dans lequel il évolue. Récemment, plusieurs facteurs nouveaux sont venus influencer sur le processus d'élaboration des objectifs. Nous les résumons dans les paragraphes qui suivent.

Renouveau de la conduite des affaires

Depuis 1993, c'est-à-dire à partir du moment où il a adopté son Plan de perfectionnement de la technologie, le Bureau des passeports étudie les moyens d'utiliser les progrès technologiques pour améliorer ses produits et ses services. En 1994, nous avons reçu du Conseil du Trésor l'approbation de projet préliminaire relative au renouveau de la conduite des affaires. Le projet respecte les principes d'architecture énoncés dans le *Plan directeur*